

#### **DISTRICT DU TARN DE FOOTBALL**

# Procès-Verbal N° 7 du Comité Directeur du 18 Mai 2020 en Audioconférence

#### **ELUS PRESENTS:**

M. Raphaël CARRUS,

Mmes Chantal DELOGE, Sylvie MADEC, Nadège MAIGNAN, Magalie MICHEL DE ROISSY, MM. Frédéric ANTONIO, Abdelmalek BOUREGBA, Claude CABANES, Stéphane DELPRAT, Didier GINHAC, Philippe GLORIES, Joël GRIS, Serge JEGAT, Patrick MARTINEZ, Bernard MOMMEJA, Aboubacar SOUFIANI, Michel UNGRIA.

#### **ELUS EXCUSES**:

MM. Yves CAZAUX, Hervé CLEENEWERCK.

#### **ASSISTENT A LA REUNION:**

Mme Fernanda ALVERNHE (Assistante Administrative) M. Madjide AMER-SAID (CT PPF)

#### 1. Préambule

En préambule à ce Comité Directeur tenu en audioconférence, étant donné la situation sanitaire due au COVID-19, le Président souhaite la bienvenue aux Membres Présents et se réjouit de les savoir en bonne santé.

Il précise certaines règles pour le bon déroulement de la réunion.

#### 2. Sujets Traités

#### 2.1 Dernières informations sur les réunions de crise FFF/LFA/LFO

- ⇒ Le Président explique que depuis le début de la crise sanitaire du Covid-19 et le dernier Comité Directeur, il a participé à de très nombreuses réunions avec la LFO, la LFA ainsi qu'avec les autres Présidents de Districts de la LFO.
- ⇒ Les directives du COMEX de la FFF ont été discutées et débattues avec les Présidents de Ligue.
- ⇒ L'ensemble des Présidents de Districts de l'Occitanie ainsi que la LFO ont fait remonter leurs observations concernant les décisions prises par le COMEX.
- ⇒ Lors du dernier Comité Directeur de Ligue du samedi 16 mai 2020, plusieurs décisions ont été prises, notamment en ce qui concerne la mise en place des compétitions.

#### 2.2 Personnel

- ⇒ Le Président précise que le personnel a été mis en chômage partiel, certains salariés continuant à travailler en temps partiel en télétravail.
  - Cette situation perdurera jusqu'à fin juin 2020.

#### 2.3 Demande de dérogation du club de MASSALS ASJ

- ⇒ Monsieur Bernard MOMMEJA en tant que Président de la Commission Statuts et Règlements donne lecture de la lettre de demande de dérogation adressée par le club de MASSALS ASJ, club en infraction au statut des jeunes.
  - Après débat, cette demande de dérogation est soumise au vote des Membres du Comité Directeur.
  - La demande de dérogation du club de MASSALS ASJ est acceptée à la majorité des Membres du Comité Directeur.

#### 2.4 Point sur les licenciés au 30 avril 2020

- ⇒ Madame Chantal DELOGE, Secrétaire Générale, présente l'état des licenciés au 30 avril 2020.
  - Il est constaté une baisse par rapport au 30 avril 2019, baisse constatée dans toutes les catégories sauf féminines jeunes.

#### 2.5 Projet de Montées et Descentes Seniors en fin de saison 2019-2020

→ Madame Chantal DELOGE, Présidente de la Commission des Compétitions, présente le projet de montées et descentes seniors à l'issue de la saison 2019-2020.

Dans l'hypothèse où les compétitions ne pourraient reprendre en septembre, la programmation des Coupes et Challenges pourrait être remise en cause.

Après discussion, le projet de montées et descentes seniors est ensuite soumis au vote des Membres du Comté Directeur.

Le projet de montées et descentes seniors est validé à l'unanimité des Membres du Comité Directeur.

#### 2.6 Projet de Montées et Descentes Féminines et Jeunes en fin de saison 2019-2020

 Monsieur Patrick MARTINEZ, Président de la Commission des Pratiques, présente le projet de montées et descentes féminines et jeunes à l'issue de la saison 2019-2020.
 Le projet de montées et descentes féminines et jeunes est ensuite soumis au vote des Membres du Comté Directeur.

Le projet de montées et descentes féminines et jeunes est validé à l'unanimité des Membres du Comité Directeur.

Il est toutefois précisé que l'ensemble des décisions prises lors du Comité Directeur du District du Tarn de Football en date du 18 mai 2020 recevront application, sous réserve que les actes réglementaires leur servant de base légale ne soient pas annulés par le juge. En effet, les décisions prises par le Comité Directeur font application des règles fixées par le Comité Exécutif de la FFF. Comme toute décision administrative, la délibération du Comité Exécutif de la FFF est susceptible de recours devant les juridictions administratives compétentes. Si l'une ou plusieurs de ces règles posées par le Comité Exécutif de la FFF venaient à être annulées, les décisions prises par le Comité Directeur se retrouveraient dépourvues de base légale. Dans cette hypothèse, le DTF se verrait contraint de les adapter afin de les mettre en conformité avec la décision de justice.

Les décisions prises lors de cette réunion du Comité Directeur sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique envoyé depuis l'adresse électronique officielle du club.

### 2.7 Candidature de Monsieur Christian DURAND à la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

⇒ Madame Chantal DELOGE présente la candidature de Monsieur Christian DURAND à la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.

La candidature de Monsieur Christian DURAND à la Commission de Surveillance des Opérations Electorales est validée à l'unanimité des Membres du Comité Directeur.

#### 2.8 Assemblée Générale élective du DTF

⇒ L'Assemblée Générale élective initialement prévue le 20 juin 2020 est reportée au Samedi 5 décembre 2020.

#### 2.9 Sujets abordés lors du Comité Directeur de Ligue du 16 mai 2020

- ⇒ L'Assemblée Générale de la LFO initialement prévue le 13 Juin 2020 a été reportée au 30 janvier 2021,
- ⇒ Egalement, lors de cette réunion, il a été décidé en terme financier, de ne pas augmenter le prix des licences ni les droits de mutation.
- ⇒ Fonds de Solidarité FFF/LFO/DTF
   Le Président explique quel pourrait être le fonctionnement de ce fonds de solidarité.

#### 2.10 Finances

#### **⇒** Dispositions financières

Le Trésorier Général fait état de ce que pourrait être le résultat en fin d'exercice, suite à l'arrêt prématuré de toutes nos compétitions.

Il propose que nous gardions les dispositions financières inchangées pour la saison 2020-2021.

Les dispositions financières 2020-2021 sont validées à l'unanimité des Membres du Comité Directeur.

#### ⇒ Prélèvements clubs

Les prélèvements clubs sont suspendus depuis l'arrêt des compétitions mi-mars.

Le Service Financier du DTF s'est penché sur les différents calculs de mises à jour, qui pourraient permettre la reprise des prélèvements.

La proposition suivante est soumise au vote :

- Prélèvement de mars 2020 reporté à fin mai 2020.
- Régularisation au plus tard pour fin juin 2020.

La proposition ci-dessus est validée à l'unanimité des Membres du Comité Directeur.

Messieurs AMER-SAID Madjide, BOUREGBA Abdelmalek et MARTINEZ Patrick ont quitté la séance pour raisons familiales.

### ⇒ Remboursement aux clubs des engagements pour les Coupes et Challenges 2019-2020

Après échange entre les Membres du Comité Directeur, à la majorité, la proposition de remboursement de 50% des engagements en Coupes et Challenges n'a pas été retenue.

Les Membres du Comité Directeur étudieront prochainement pour l'ensemble de nos clubs, un Fonds de Solidarité supplémentaire alimenté par le DTF.

#### ⇒ Fonds de Solidarité supplémentaire du DTF

Le Trésorier Général indique qu'il pourrait être mis en place un fonds de solidarité supplémentaire abondé par le DTF pour aider l'ensemble de nos clubs.

Le Trésorier Général donne un montant indicatif de ce que pourrait être ce fonds.

A condition que les clubs soient à jour de toutes leurs cotisations à la fin de la saison 2019-2020, le Trésorier Général indique que le versement de toute aide ne pourra être effectué qu'après les réengagements des clubs pour la saison 2020-2021.

Cette aide sera versée sur le compte des clubs.

Le montant de ce Fonds pourrait être validé lors d'un prochain Comité Directeur.

#### ⇒ Infraction au statut des Jeunes

Monsieur Bernard MOMMEJA, Président de la Commission Statut et Règlements propose aux Membres du Comité Directeur de ne pas appliquer dans ces circonstances exceptionnelles dues au COVID 19, l'amende par équipe manquante aux clubs en infraction au Statut des Jeunes.

La proposition ci-dessus est adoptée à la majorité des Membres présents du Comité Directeur.

#### **⇒** Pénalité pour infraction au Statut des Educateurs

Monsieur Didier GINHAC, Président de la Commission Statut des Educateurs, après en avoir discuté avec sa Commission, propose aux Membres du Comité Directeur de ne pas appliquer également dans ces circonstances exceptionnelles dues au COVID 19, les pénalités pour l'infraction au Statut des Educateurs.

La proposition ci-dessus est adoptée à l'unanimité des Membres présents du Comité Directeur.

#### 2.11 Demandes de subventions à l'ANS (ex CNDS)

Le Président indique les précisions nécessaires sur la campagne de demandes de subventions ANS, actuellement en cours et qui se termine le 31 mai 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Chantal DELOGE Raphaël CARRUS

Secrétaire Générale Président

## **MONTEES ET DESCENTES JEUNES POUR LA SAISON 2020/2021**

#### Sous réserve des recours qui pourraient éventuellement être engagés

Accession : Arrêt à l'issue de la 1ère phase

Relégation : Une relégation par poule, sauf pour les descentes en cascade

MONTEES	DESCENTES		
DE U17 D1 EN U18 R2	DE U17 R2 EN U17 D1		
CASTRES US F 2			
DE U17 D2 EN U17 D1	DE U17 D1 EN U17 D2		
CARMAUX US 1	ALBI US 2		
VIGNOBLE 81 FC 1			
DE U17 D3 EN U17 D2	DE U17 D2 EN U17 D3		
REALMONT FC 1	PAYS D'OC 81 AF 1		
LA CREMADE FC 1			
DE U15 D1 EN U16 R2	DE U14 R1/U14 R2 EN U15 D1		
ENT. VAURAIS 2	VIGNOBLE 81 FC 1 - U14 R1 (descente en cascade)		
	ENT. VAURAIS 1 - U14 R2		
	ENT. POLE FOOT PASTEL 1 - U14 R2 (descente en cascade)		
DE U15 D2 EN U15 D1	DE U15 D1 EN U15 D2		
GRAULHET BENFICA S. 1	ENT. CEROU/TESCOU/VERE 1		
AIGUEFONDE US 1	BRIATEXTE AS 1		
	ENT. POLE FOOT PASTEL 2 (descente en cascade)		
	VIGNOBLE 81 FC 2 (descente en cascade)		
DE U15 D3 EN U15 D2	DE U15 D2 EN U15 D3		
REALMONT FC 1	CASTRES COPAINS D'ABORD 81 1		
AIGUEFONDE US 2	ENT. POLE FOOT PASTEL 3 (descente en cascade)		
DE U13 D1 EN U14 R			
BRENS US 1			

## MONTEES ET DESCENTES SENIORS FEMININ ET MASCULINS POUR LA SAISON 2020/2021

Sous réserve des recours qui pourraient éventuellement être engagés.

Accessions : Déterminées par le quotient (nbre point/nbre de matches)

**Rétrogradation : Une rétrogradation par poule** 

MONTEE SENIOR FEMININE	DESCENTE SENIOR FEMININE		
DE D1 F EN R2 F	DE R2 F EN D1 F		
MONTAGNE NOIRE ETS 1			
MONTEES SENIORS MASCULINS	DESCENTES SENIORS MASCULINS		
DE D1 EN R3	DE R3 EN D1		
CAMBOUNET FC 1			
ASPTT FOOT ALBIGEOIS 1			
DE D2 EN D1	DE D1 EN D2		
PAYS D'OC 81 AF 1	LABRUGUIERE US 1		
ROQUECOURBE FC 1			
CORDES US 1			
DE D3 EN D2	DE D2 EN D3		
MASSALS AS J 1	PUYGOUZON RANTEIL FC 1		
ST SULPICE US 2	PAYS D'AGOUT FC 1		
LAGRAVE AS 1			
LAGARRIGUE AS 1			
LE GARRIC FC 1			
DE D4 EN D3	DE D3 EN D4		
ST JUERY O 3	TEILLET FC 1		
ENT. DU CERET 1	LE SEQUESTRE LA MYGALE 2		
RIVES TESCOU FC 1	LABASTIDE DE LEVIS FC 1		
LACROUZETTE FC 1	PAYS D'AGOUT FC 2		
HIPPOCAMPE FC 1			
BOUT DU PONT ARN FC 1			
LE FRAYSSE AS 1			



#### ANNEXE 5 - DISPOSITIONS FINANCIERES

#### **SAISON 2020/2021**

A - COTISATIONS	TARIF 2020-2021
Cotisation unique annuelle du club (Gratuité pour les nouveaux clubs)	67
Cotisation proportionnelle par licencié Seniors, Féminines et Vétérans	9
Cotisation proportionnelle par licencié Loisirs, U19, Dirigeants	6
Membres individuels (Comité Directeur et Commissions)	14
B - CAISSE DE SOLIDARITE	
Par équipe Seniors, Féminines, Vétérans, Loisirs	22
Par officiel	3
C - ENGAGEMENT LIBRE	
Engagement championnat D1	308
Engagement championnat D2	286
Engagement championnat D3	253
Engagement championnat D4	220
Engagement championnat seniors à 8	88
Engagement Coupes et Challenges	99
Engagement Journées de Rentrées	50
Engagement Journées Nationales U7/U9	50
Engagement Journées Jeunes Futsal	55
D - FRAIS ADMINISTRATIFS PAR CLUB	
FFF, Ligue, D1, D2, D3	104
D4	82
Seniors à 8	71
Autres catégories	66
E - AVANCE COMPTE CLUB (PROVISION DE BASE)	
FFF, Ligue, D1, D2, D3	500
D4	370
Seniors à 8	245
Club de jeunes	190
Nouveau club (versement intégral avant début compétions)	500
F - FRAIS D'ORGANISATION	
Des rencontres Vétérans/Loisirs	30
Frais d'arbitrage et d'organisation des rencontres Futsal	286

#### G - AMENDES ADMINISTRATIVES Feuille de match manquante par semaine de retard 12 Non fourniture dans les délais des documents ou renseignements demandés par le DTF 93 Licence de joueur manquante seniors 12 Licence de joueur manquante jeunes 9 Licence de dirigeant manquante 24 Joueur non licencié participant à une rencontre (amende réduite de 50 % pour les U7/U9/U11) 115 Non respect de sa catégorie d'âge (amende réduite de 50 % pour les U7/U9/U11) 60 Défaut de délégué arbitre (présence ou numéro de licence) 19 Défaut accompagnateur (présence ou numéro de licence) 24 Abandon volontaire du terrain 115 Absence à l'Assemblée Générale du District 115 Absence d'un Club à une réunion de rentrée des éducateurs 60 Absence d'un Club à une réunion de secteur 60 Absence d'un Club lors d'une convocation devant une commission 60 Absence à convocation d'une instance (par personne convoquée) 60 Absence à une action du DTF 104 Absence bancs de touche 30 Point amende arbitre (voir détail dans le Règlement intérieur de la CDA) 15 Défaut équipes de jeunes 35 Organisation tournoi club le même weekend que les journées de rentrées ou nationales (pour les catégories concernées) 104 Zone technique non tracée 35 Refus non motivé d'une sélection pour un joueur ou une joueuse (au club) 60 Non saisie ou retard de saisie du résultat d'une rencontre (max. 3/week-end) 24 Rencontre jouée à une date, un horaire, un lieu différent de celui donné par le District 60 Non port des équipements fournis par l'organisateur de la compétition 604 Facturation frais postaux 7 Pénalité pour récidive incident de paiement (2ème convocation devant CLD) 160 Falsification d'une feuille de match 385 Atteinte à l'Ethique Sportive 385 H - FORFAITS: Premier forfait équipe seniors 53 Deuxième forfait équipe seniors D1, D2 et D3 93 Deuxième forfait équipe seniors D4 et seniors à 8 66 Forfait général équipe seniors 93 Premier forfait équipe féminines, jeunes, foot d'animation et futsal 24 Deuxième forfait équipe féminines, jeunes, foot d'animation et futsal 36 Troisième forfait et forfait général équipe féminines, jeunes, foot d'animation et futsal 42 Match de coupe ou de challenge seniors 93 Match de coupe ou de challenge féminines, jeunes et futsal 42 Forfait lors des deux dernières journées de championnat seniors 604 Forfait lors des deux dernières journées de championnat féminines et jeunes 242 Forfait à partir des demi- finales coupes ou challenges 604 I - STATUTS DE L'ARBITRAGE : PAR ARBITRE MANQUANT N2 - N3 300 R1 180 R2 140 R3 - D1 120 D2 - D350 Les taux sont doublés pour la 2ème année d'infraction, triplés pour la 3ème et quadruplés pour les années suivantes. J - DROITS DIVERS: Réclamations Seniors d'avant match (compétitions District) : 42 Réclamations Jeunes d'avant match (compétitions District) : 31 Réclamations Seniors d'après match (compétitions District) : 47 Réclamations Jeunes d'après match (compétitions District) : 36 Ouverture de dossiers : Litiges et Discipline joueurs 34 Ouverture de dossiers : Discipline Dirigeant et dossier administratif 56

#### **K - AUTRES DISPOSITIONS:**

Au cours de la saison, les réglements par prélèvement seront suspendus pour tout club ayant 2 rejets de prélèvements. Dans ce cas, le club aura l'obligation de régler par chèque ou espèce ou virement bancaire.

130

Frais de procédure en Appel devant la Commission Départementale d'Appel